

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 15 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 9 mai 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

CONSTRUCTION DU LOCAL DE STOCKAGE DERRIERE LA SALLE DU TERMINUS (48-2023)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°27-2023 du 13 mars 2023, le conseil municipal avait accepté de lancer la consultation de travaux en procédure adaptée relative à la construction d'un local de stockage à l'arrière de la salle du Terminus.

La commission d'appel d'offre réunie le 20 avril 2023, opte pour retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : l'entreprise Pierres et Bois propose de réaliser le terrassement, le gros œuvre, la charpente, la couverture et les façades pour un montant de 22 669,71€ HT.
- Lot n°2 : l'entreprise Sarl Menuiseries Perez propose de mettre en place un portail de garage à enroulement automatisé en aluminium pour un montant de 3 345,40€ HT.
- Lot n°3 : l'entreprise SPIE propose la mise en œuvre de l'électricité pour un montant de 1 700€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins un, Jean Laurent PEREZ ne prenant pas part au vote, décide :

- De valider le choix des entreprises retenues pour la construction du local de stockage à l'arrière de la salle du Terminus :
 - Lot n°1 terrassement, gros œuvre, charpente, couverture et façades : l'entreprise Pierres et Bois pour le montant de 22 669,71€ HT.
 - Lot n°2 menuiseries extérieures : l'entreprise Sarl Menuiseries Perez pour un montant de 3 345,40€ HT.
 - Lot n°3 électricité : l'entreprise SPIE pour un montant de 1 700€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau